

NOTE DE RENTREE 2021

ASSURANCE SCOLAIRE.

Les élèves de l'école vont participer, tout au long de l'année, à des sorties sportives, culturelles ou éducatives. L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat avec une assurance scolaire (me demander les formulaires, si nécessaire) ou auprès de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « **GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT** ». Je vous prie de me fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE.

Les enfants sont en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 8h30 et 11h50 puis entre 13h45 et 16h25. Les enfants sont accueillis dans leurs cours de récréation respectives 10 minutes avant l'entrée en classe.

Certains enfants pourront bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Une **cantine scolaire** ainsi qu'un service de **garderie** (jusqu'à 8h30 et à partir de 16 h25) sont assurés par le SEEJ (prendre contact avec Mme Lorier au 07 78 41 44 61).

VACANCES SCOLAIRES.

| Rentrée scolaire des élèves | Toussaint | Noël | Hiver | Printemps | Vacances d'été |
|-----------------------------|---|---|--|--|----------------------|
| Judi 2 septembre 2021 | Vendredi 22 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021 | Vendredi 17 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 | Vendredi 4 février 2022 au lundi 21 février 2022 | Vendredi 8 avril 2022 au lundi 25 avril 2022 | jeudi 7 juillet 2022 |

ATTENTION : Pont de l'ascension du mardi 24 mai au lundi 30 mai 2022

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

ABSENCES.

Les responsables légaux des enfants doivent impérativement prévenir le jour même l'enseignant de toute absence de leur enfant (téléphoner ou envoyer de préférence un mail à l'école le matin ET amener un mot justificatif et/ou un certificat médical pour les maladies contagieuses dès le retour de l'enfant en classe). Quatre demi-journées d'absences non justifiées dans le mois sont automatiquement signalées à l'Inspection de l'Education Nationale.

COOPERATIVE SCOLAIRE.

Une note d'information concernant la coopérative scolaire vous parviendra prochainement

PLAN VIGIPIRATE.

Dans le cadre de vigipirate, il vous est demandé de ne pas vous attarder devant la porte de l'école pendant la dépose ou la récupération de votre enfant. Un contrôle visuel des sacs pourra être effectué et l'identité des personnes étrangères à l'école pourra être demandée .

LIAISON ECOLE ↔ FAMILLE

Elle se fera par le biais du cahier de liaison ou par éducartable. Vous pourrez, par exemple, y écrire vos demandes de rendez-vous ou toute autre information qu'il vous semblera utile de nous faire connaître. Je vous demande de bien vouloir signer tous les mots,, seule façon pour l'enseignant de s'assurer que vous en avez pris connaissance.

Vie de l'école: si les conditions sanitaires le permettent

Le photographe sera à l'école le 20 septembre

Le festival du livre se déroulera du 5 au 10 octobre

Elections des représentants des parents d'élèves vendredi 9 octobre

Le Directeur, Thierry Nicolle